

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MADAME ANNE FROIDEVAUX, DEPUTEE (PDC-JDC) INTITULÉE " E-FACTURE – A QUAND CE SERVICE PROPOSE AUX JURASSIENS PAR L'ETAT ?" (N°3265)

En 2018, dans le cadre de définition d'une feuille de route pour la digitalisation de l'administration, le Gouvernement a demandé au Service de l'informatique de mener une analyse préliminaire sur la possibilité d'émission d'eFacture (actuellement appelé eBill par le secteur privé). L'analyse de 2018 montrait que plusieurs administrations cantonales et communales proposaient déjà l'eFacture pour certains de leurs services. Toutefois, le taux d'utilisation de l'eFacture était très faible et ne dépassait que rarement les 10%. Les coûts fixes de mises en place d'une telle plateforme étant relativement importants, il est nécessaire de garantir les conditions-cadres d'une utilisation massive de l'eFacture pour assurer une rentabilité de la prestation. Cela signifie que la mise en place de ce nouveau service devra s'accompagner, notamment, d'une campagne de communication adéquate.

L'étude de 2018, basée sur des chiffres de 2017, montrait la méconnaissance générale de ce canal de paiement aussi bien chez le personnel de l'administration que dans la population. Certaines compagnies d'assurances et de télécommunications ont imposé ce canal de paiement depuis deux ans, notamment en appliquant des frais pour l'envoi des factures papier. Les habitudes ont depuis considérablement évolué. L'enquête citoyenne du programme « Repenser l'Etat » a également indiqué que l'eFacture était à présent attendue par la population.

L'étude réalisée par le Service de l'informatique a aussi permis de modéliser les processus de facturation des services concernés. Selon ces informations, les trois plus grands émetteurs de factures, éligibles pour l'eFacture, sont dans l'ordre, le Service des contributions, l'Office des véhicules ainsi que le Service du registre foncier et du registre du commerce.

L'eFacture ne consiste pas simplement à numériser des factures. Elle implique un changement de processus, notamment au niveau de l'établissement et bien sûr de la distribution des factures. Cet élément doit être pris en compte afin que l'eFacture soit à la fois un service performant et qu'il permette des gains d'efficience. Une gestion unique, simple et cohérente des inscriptions à l'eFacture pour tous les services de l'Etat est également un gage d'acceptation par les citoyens.

En décembre 2019, le Gouvernement a choisi de prioriser le projet d'eFacture dans le cadre de la transformation digitale de l'administration. Des contacts ont déjà eu lieu en début d'année 2020 avec des partenaires bancaires dans le but d'évaluer les coûts exacts du projet ainsi que les contraintes technologiques. L'objectif vise une mise en production de l'eFacture durant l'année 2020 pour un premier Service pilote de l'Etat

Le Gouvernement peut-il nous indiquer :

S'il prévoit d'offrir ce service aux jurassiens et dans quels délais ?

Oui, une phase pilote sera réalisée cette année.

Si ce projet est effectivement déjà prévu, quelles sont les raisons qui retardent le lancement de cette prestation déjà courante ailleurs ?

Les conclusions de l'analyse de 2018 ont montré que la mise en place de l'eFacture est une opération relativement complexe. Il paraissait donc important de le faire de manière stratégique pour assurer une rentabilité de la démarche. La rentabilité ne peut être assurée que par une utilisation importante de la prestation par les citoyens, ce qui n'était pas le cas dans les autres cantons en 2018. Depuis lors, le Gouvernement a suivi de près les démarches liées à eFactures. Sur la base des analyses déjà réalisées, l'administration est à présent prête à déployer cette prestation attendue par les citoyens.

Delémont, le 10 mars 2020

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt